



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 3 octobre 2018

« Politiques éducatives et territoires » : pour une vision globale au service de la réussite de tous les élèves

Le séminaire « Politiques éducatives et territoires » ouvert ce mercredi 3 octobre par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, marque le début d'un processus visant pour le ministère à redéfinir la territorialisation des politiques éducatives, ainsi que les politiques dédiées à l'éducation prioritaire et au monde rural dans toute sa diversité.

À cet effet, le ministre a confié une mission à Ariane Azéma, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et Pierre Mathiot, professeur des universités, dont l'objectif est d'apporter une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale, dans un double objectif d'élévation générale du niveau des élèves et de justice sociale.

Alors que les résultats obtenus par les politiques successives en matière d'éducation prioritaire sont mitigés, la mission Azéma-Mathiot s'appuiera sur les évaluations les plus récentes des dispositifs existants et interviendra en appui auprès de la secrétaire générale du ministère et du directeur général de l'enseignement scolaire, afin de proposer un cadrage national capable de s'adapter à des situations locales très diverses.

En associant à sa démarche les collectivités locales, d'autres administrations de l'État, les organisations syndicales et le monde associatif, la mission étudiera de nouvelles modalités de pilotage de proximité, des formes originales d'organisation facilitant le travail des équipes, l'attractivité des postes et la formation des professeurs, la prise en compte de la mixité sociale, ainsi qu'un suivi continu du parcours des élèves jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Pierre Mathiot et Ariane Azéma présenteront leurs éléments de réflexion au ministre début novembre et lui rendront leur rapport en juin 2019, pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2020.

La carte actuelle de l'éducation prioritaire sera ainsi maintenue jusqu'à septembre 2020. Pour les lycées, l'indemnité compensatoire dont bénéficient les personnels au titre de leur ancien classement, sera versée intégralement durant l'année scolaire 2018/2019.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**